



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 22 mai 2021

OPÉRATION DE DÉMINAGE

Saint-Pierre-en-Port – Plage des Grandes Dalles

Un obus de 270 mm de 150 kg a été découvert sur la plage des Grandes Dalles de Saint-Pierre-en-Port. Cet engin a fait l'objet d'une expertise par le groupe des plongeurs démineurs de la Manche (GPD Manche). Les plongeurs démineurs de la Marine nationale sont des experts en France dans la plongée et le déminage sous-marin, ils ont pour mission première de localiser, identifier et neutraliser tous les engins explosifs, modernes ou historiques, découverts sur l'estran (bande de terre alternativement couverte à marée haute et découverte à marée basse) et jusqu'à 80 mètres de profondeur.

Pour cette opération de neutralisation, le GPD Manche a proposé un mode opératoire, validé par les autorités préfectorales, consistant à intervenir en quatre phases : préparation, neutralisation, déplacement et contreminage. Dès la phase de neutralisation **le mercredi 26 mai 2021 à partir de 06H00, une zone dite de mise à l'abri sera mise en place sur un rayon de 1500 mètres pour protéger la population** contre toute projection d'éclats qui pourrait être lancé par l'explosion. **Cette mise à l'abri, impérative et obligatoire, s'applique à tous.** Elle sera levée à 15h au plus tard. Cette opération de déminage ne nécessitera pas de déplacement des riverains.

L'ensemble des personnes qui se trouveront dans le périmètre à terre (plan en annexe, comprenant partie des communes de Saint-Pierre-en-Port, Sassetot-le Mauconduit et Saint-Martin-aux-Buneaux) devront à compter de 6h rester à l'intérieur de leur logement et ne pas sortir jusqu'au message de fin d'opération qui leur sera délivré. Pour assurer leur sécurité, les habitants dont le logement fait face devront veiller à maintenir leurs volets fermés et les fenêtres ouvertes.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

La zone terrestre comme maritime sera interdite d'accès pendant toute la durée de l'opération avec un bouclage mis en place par la Gendarmerie nationale à terre, et par la Gendarmerie maritime et la SNSM en mer.

Les personnes bénéficiant de soins à domicile doivent se faire connaître auprès de leur mairie afin d'organiser leur prise en charge.

Un poste de commandement sera installé en mairie de Saint-Pierre-en Port afin de coordonner le bon déroulement des opérations, sous l'autorité de la préfecture de la Seine-Maritime, en présence des maires et représentants des communes concernées, du groupement de gendarmerie départemental, du service départemental d'incendie et de secours et du groupement des plongeurs-démineurs.



Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex